



Rapport de mission du Ministre de la Justice
du 11 novembre 2019

Le lundi 11 novembre 2019 à 10h 45, le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, accompagné de la Secrétaire Générale, des responsables des Directions techniques et d'appui de son département ministériel, a effectué une mission au Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey.

I. Cadre de la mission

La mission conduite par le Ministre, s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail de la Justice et surtout de la ponctualité des agents au service aussi bien des magistrats que des greffiers qui devraient respecter les horaires règlementaires d'arrivée pour un meilleur rendement. Cette visite est la troisième du genre après celle de mars conduite par la Secrétaire Générale sur l'état des lieux du système d'archivage et celle de juillet dernier conduite par le Ministre lui-même sur la salubrité du tribunal.

II. Objet de la mission

La mission a pour objectif principal de rencontrer les responsables de cette juridiction notamment le Président, le Procureur de la République et le Greffier en Chef en vue de :

- ✓ S'entretenir sur la gestion des scellés ;
- ✓ Dresser un état des lieux des différents services concernés par l'archivage ;
- ✓ Visiter les salles d'audience ;

III. Déroulement de la mission :

Le Ministre accompagné de sa délégation a visité :

- Les salles d'audience ;
- Le service social ;
- Le guichet unique composé de 4 services dont le service nationalité, le service rectification, le service légalisation et cession de salaires et le service casier judiciaire ;
- Les caves où sont entreposés les scellés, les dossiers, les stupéfiants et autres objets placés sous mains de justice ;
- La salle des avocats et le bureau du Bâtonnier ;
- Le Cabinet du doyen des juges d'instruction ;
- Le 1^{er} et le 2^{ème} Cabinets d'instruction ;
- Le greffe du pôle économique et financier ;
- Les secrétariats des pôles anti-terroriste et économique ;
- Le cabinet du Président du Tribunal.

IV. Difficultés constatées

Le constat n'est pas assez reluisant. Au nombre de ces difficultés on peut citer :

- ❖ La publicité des débats qui n'est pas suffisamment garantie car les paroles aussi bien de la composition de la juridiction de jugement (Président, parquet, greffiers, interprètes et assesseurs) que des parties présentes à l'audience sont à peine perceptibles et audibles ;
- ❖ Le désordre quasi total dans la gestion des scellés et la conservation. Les dossiers sont entreposés dans des placards dont beaucoup sont menacés par les termites, les souris et la poussière le tout doublé d'un manque de système d'aération. Certains sont en partie dévorés d'autres déposés au sol ;
- ❖ L'insuffisance des bancs pour les visiteurs ;

Ainsi les responsables du tribunal ont porté à la connaissance de la mission que les dispositions prises pour l'archivage sont loin de

répondre aux normes minimales de conservation des documents surtout à l'ère de la dématérialisation. C'est pourquoi ils ont souhaité de la part du Ministre que dans l'urgence la numérisation des archives soit amorcée. Qu'à cet effet, ils ont en outre exprimé le besoin de voir tous les services dotés en matériel informatique.

V. Recommandations :

En résumé il y'a lieu de prévoir dans l'urgence les mesures ci-après :

- La sonorisation de toutes les salles d'audience pour assurer une large publicité des débats dans les meilleurs délais ;
- Le lancement des travaux de reprise de l'ANAJJ R + 1 ;
- La saisine officielle du ministère de l'enseignement supérieur pour assister le Ministère de la Justice en archivistes ;
- La mise à la disposition par le ministère des finances d'un local pour entreposer certains biens ;
- La destruction de tous les biens difficiles à être identifiés ou insusceptibles d'être rattachés à des dossiers ;
- La destruction en accord avec les juges d'instruction de tous les scellés et biens qui ne sont pas utiles à la manifestation de la vérité ;
- La dotation en étagères et armoires métalliques.

En conclusion le Ministre de la Justice s'est dit très satisfait de cette visite à travers des échanges très constructifs avec toutes les parties prenantes.

Sur le management de cette juridiction, il a invité les trois responsables à savoir le Président, le Procureur de la République, le Greffier en Chef à se réunir de manière périodique pour une meilleure gestion du tribunal.

Sur la salubrité, le Ministre a constaté une amélioration mais a demandé à mieux faire. Que cette salubrité doit être à la hauteur de l'image de vérité de netteté que doit refléter la justice.

Le tribunal hors classe qui est un tribunal de référence avec plus de 65% du volume d'activités du pays doit s'inscrire dans cette dynamique.

Enfin, le ministre a exprimé ses attentes auprès du Greffier en chef adjoint de voir les scellés arrangés dans les meilleurs délais.

Pour sa part, le Président du tribunal s'est dit très réjoui de cette visite qui au-delà revêt un caractère pédagogique.

Par ailleurs les responsables du tribunal ont exprimé le souhait d'obtenir le renforcement des capacités des agents en matière d'archivage. Ils restent aussi engagés à participer et à suivre activement le processus de la dématérialisation.

***Directeur de la Communication
Porte-Parole du Ministère de la Justice***



Sada MOUSSA